



**ARRÊTÉ DE VOIRIE RELATIF A LA RESTRICTION DE CIRCULATION
RUE DE DUNKERQUE
DU 26 AU 27 FEVRIER 2026**

Le Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande, réceptionnée en date du 12 février 2026, émanant du service Cadre de Vie de la Ville d'Hazebrouck, sis 73 rue de Vieux Berquin à Hazebrouck (59190), qui sollicite la restriction de circulation rue de Dunkerque à Hazebrouck, du 26 au 27 février 2026, afin de faciliter des travaux d'élagage des arbres implantés en bordure de rue.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/VB/BD/EW/CD/SH – 61/2026

ARRETONS

Article 1 - Objet de l'intervention

A compter du 26 février jusqu'au 27 février 2026 inclus, la circulation sera restreinte rue de Dunkerque à Hazebrouck. La vitesse sera limitée à 30km/heure.

En raison de travaux empiétant sur la chaussée, la circulation sera alternée par feux tricolores permettant constamment la circulation des véhicules dans un sens puis dans l'autre.

Article 2 - Propreté, sécurité et affichage

La signalisation, le maintien et l'affichage seront mis en place par le service Cadre de Vie de la Ville d'Hazebrouck sous leur entière responsabilité

- Le présent arrêté doit être affiché et visible sans interruption

Ces dispositifs doivent être installés 48 heures à l'avance et rester en place pendant toute la durée.

Article 3 - Voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Article 4 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck,
- La Direction des Services Techniques Municipaux,
- La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
- La Direction Générale des Services du SMICTOM,
- La Direction de la Communication,
- M. le Chef d'établissement de la Poste,
- Société SEPUR,
- M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL,
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique,
- Le service Cadre de Vie – Monsieur VANHOVE Sébastien – Tél : 03.28.43.44.40 pour affichage.

Pour exécution en ce qui les concerne.

Hazebrouck, le 13 février 2026

Pour Le Maire,
« Par délégation »
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
réglementaire, à la Sécurité et au
Vivre ensemble

Michel DUHOO